La Mérine

La Maison de la Mérine

Mot d'écrit N° 12 – Septembre-Octobre 2016

TOURISME et TRADITIONS

Expressions patoisantes saintongeaises - L'Echo'Musée

« Les Balades de La Mérine »

Réalisation : **Musée des Bujoliers** 6, rue de la Mérine
17770 **Saint Césaire** - Tél : 05 46 91 98 11
Correspondant : Noël Maixent – *EM* maison.merine@orange.fr

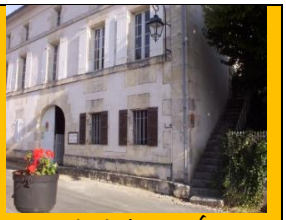

La Maison de La Mérine et du Musée

Les Cahiers Saintongeais

de Christian Genet

Dans ce numéro :

-----→ p.1 - Le sommaire et le croquis saintongeais de Philippe Barbeau. *L'info-Bujour.*
p.2.3.4 - La balade de la Mérine
p.5.6 - La Mérine à Nastasie en B.D
p.7 - Mode d'autrefois : La Mérine reçoit le folklore.
p.8 - L'anniveursaire de Beurnadette.
p.9 - La sortie de l'Ateyier patois de Haimps.
A suivre : Les Cahiers Saintongeais de Christian Genet - *(Goulebenéze chasseur)*

Bienvenue sur le site – saintonge-merine.com - avec les membres de l'association : Passé Composé de Saintonge.
E-Mail : maison.merine@orange.fr - Tél : 05 46 91 98 11

Mise à jour du site tous les deux mois avec des nouvelles charentaises sur le journal « La Maison de la Mérine » ! Informations d'associations adhérentes. Reportages. Séquences touristiques, messages.

L'Info / Bujour

La bonne nouvelle saintongeaise

Dès fin septembre 2016

La Mérine vous attend sur son site :

saintonge-merine.com

Venez à sa rencontre !
Et découvrez ses rubriques

> Le Musée et ses trésors
> Le journal de la Mérine,
> Les Cahiers Saintongeais
> Tourisme et associations

Notre Mérine est bien la Marraine de tous les Charentais

La Balade de la Mérine

C'est une belle journée qui commence, le ciel est clair, déjà le soleil se lève, Nanette et Cadet se préparent à partir.

Nanette lui a tant vanté le plaisir qu'elle éprouve lors de ses balades, qu'il accepte de l'accompagner chez leur ami Goulebenéze. Depuis le temps qu'ils les avaient invités ils se sont enfin décidés.

Cadet, rasé de près ajuste son faux col sur sa chemise blanche et choisit une *cravate assortie*. Il consulte la montre-gousset, dont la chaîne en or pend sur son petit-gilet. Il ne s'agit pas de manquer le train venant de Saintes. A St Bris-St Césaire, la gare est tout près de la Maison de la Mérine. Nanette est « coiffée » d'un châle en soie. Elle dépose dans son boutillon, quelques objets personnels et le porte-feuille de Cadet. Elle enveloppe dans un grand torchon immaculé, le plat de milla pour régaler les amis Buriauds. Cadet se saisit du carafon de vieux cognac distillé par ses soins et enveloppé d'un papier de soie qu'il destine à son ami Evariste. De l'autre main, il empoigne le sac de voyage préparé par Nanette.

Gare des Bujoliers. St Bris–St Césaire

Le Logis de Montigny

La Gare de Burie

Le convoi s'ébranle doucement ; sur le siège en moleskine, la Mérine se laisse bercer. Le parcours est agréable et ombragé. On approche de Burie, le château du Treuil, puis la gare où des voyageurs attendent pour se diriger sur Cognac.
Déjà, ils aperçoivent une calèche, Evariste les attend un large sourire aux lèvres.

On s'embrasse tout heureux de se retrouver. Les bagages déposés dans le véhicule par le cocher, la voiture emporte les passagers au logis noble de Montigny . Dans le parc, devant le perron, son épouse Léoncia , entourée du reste de la famille et du personnel les attend. C'est un accueil « royal » pour nos deux pèlerins.

A l'ombre de la « yeuse, » des rafraîchissements sont servis, Nanette accepte un verre de limonade ainsi que les autres dames, Cadet et son hôte opte pour du vin blanc, s'il osait, il ferait un bon 'mijhot'. (!)

A midi, la cloche invite chacun à se retrouver au salon, où des plateaux d'apéritifs sont préparés. Dans la salle à manger, un délicieux repas est servi. Evariste intarissable, est un hôte drôle et attentionné, il met ses convives à l'aise, il propose des petits gâteaux secs pour le *«coup du milieu»* et fait servir un excellent pineau issu des domaines familiaux.

Autour de la table, l'assemblée fait une pause pour la défense du patois saintongeais,
Un délicieux parfum d'oie rôtie à la broche s'échappe de la cuisine.
Après la salade et les fromages, la servante apporte le milla préparé par Nanette.
Le café est servi au salon. Evariste offre à Cadet l'excellente « Sève Picauron » provenant des chais de son beau-père.
Après la digestion, la calèche attelée, Goulebenéze part en promenade avec ses amis ;
Lettré et féru d'histoire locale, il commente la visite.

Ils prennent la direction de Migron qui veut dire : «lieu couvert d'eau » où des présences gallo-romaines, ont été retrouvées aux abords de l'église St Nazaire édifiée au XII *ème* siècle dont le portail ouest est décoré de motifs géométriques, et le chevet surélevé d'une chambre de refuge, l'église a subi des dégâts lors des guerres de cent ans . Le portail sud est richement décoré de motifs en S assemblés *(signal du passage vers Compostelle)* et de feuillage

surmonté de corniches à modillons.

Au coeur du village, coule le Migronneau *(affluent de l'antenne)* qui alimente la fontaine-lavoir couverte.

Reprenant la route, le véhicule se dirige à Chateau-Couvert qui, en 1189, était déjà propriété de Jeanne de Bourg mariée à Seguin d'Authon . Il resta dans la famille durant trois siècles.

L'Antenne baigne le pays bas, ainsi que le Veyron qui arrose le Seure, permettant l'implantation des moulins, tels celui de la Curée, et de la Vergnée.
Déjà en 1686, la paroisse du Seure a pour Seigneur, Guinaudeau de Montigny.
Francois 1er admiratif de la Charente a dù poser son regard royal sur ses affluents, et fit construire le pont qui porte son nom au XVI *ème* siècle.

Le Pont François 1er - Le Seure

Le Puits du Fourneau - Le Seure

La coquille du château de Burie

L'église Sainte Marie de l'Assomption fut fondée par l'Abbaye aux Dames de Saintes.
Un chapiteau du coeur est décoré d'un motif rare, un nénuphar, qui rappelle la présence de l'eau en ce lieu, d'autres chapiteaux sont ornés de roues. Au village voisin, Le Fourneau, la margelle du puits est monolithique, deux seulement sont connus dans la région, une poutre inclinée avec une poulie de remontée permet le puisage.

« A ben thieu dit Cadet, jhe zou avis jhamais vu ! »

Après cette jolie balade touristique, les voici de retour à Montigny où le dîner les attend. Le potage fume dans la soupière, Cadet s'interroge: *« pourrais-jhi faire godaille »* ? Et c'est alors qu'Evariste montre l'exemple ! Ouf !... Un peu de charcuterie et une salade du domaine viendront compléter le repas du soir terminé par des œufs aux lait et bien sûr une délicieuse galette charentaise, parfumée à l'angélique , oh combien délicieuse !

Suivant Léoncia au salon , Nanette accepte une tasse de tilleul. Pendant ce temps, Cadet et Evariste discutent des articles du Subiet et du Piron et leur hôte épicurien confie ses projets littéraires et artistiques, il est en train de mettre en place, « l'Amicale des Pays de l'Ouest » et invente la Noce Saintongeaise » l'ancêtre du groupe folklorique « Aunis et Saintonge »
Le lendemain matin, le chant des oiseaux et les premières lueurs du jour accompagnent le réveil des invités.

Aujourd'hui c'est la visite de Burie, que l'on surnomme la ville aux treize fontaines
Ils arrivent sur la place de l'église St Léger qui date du XIIème siècle, elle servait de chapelle au château . L'abside date du prieuré-cure construit par les Bénédictins de l'abbaye de Cognac, accolée au château construit vers 1545 et qui comporte une coquille St Jacques attestant du passage des pèlerins .

Burie comptait une fabrique de paniers de vendange, brouettes, manches d'outils, souvent en bois d'acacia bois imputrescible, utilisé aussi pour les traverses de chemin de fer.
Nanette , toujours attirée par les sources et les fontaines, n'en croit pas ses oreilles, lorsque Goulebenéze leur conte l'histoire de la Fontaine de la Fidélité :

La fontaine de la Fidèlité

Le four à pain

« Avant de partir en croisade, Hugues, le page du seigneur d'Authon jura fidélité à Odette d'Ebéon. Une rumeur fit croire à la mort du jeune écuyer, et parvint aux oreilles de sa belle qui s 'écroula mourante, Hugues revint à cet instant, la croyante morte, il se tua de son épée. Avant de rendre l'âme, la jeune fille versa une larme dans le sang de son bien aimé. A cet endroit, jaillit une source »…. qui alimente le lavoir couvert de Burie. Nanette est friande d'histoires romanesques, mais il faut regagner Montigny pour prendre les bagages, saluer et remercier la maîtresse de maison pour ce séjour merveilleux que leurs hôtes leur ont procuré. Tout y était parfait. Cadet les embrasse avec enthousiasme et promet de revenir, les conviant à son tour dans sa jolie maison charentaise des Bujholiers.

Que de souvenirs à évoquer, après un dernier adieu sur le quai de la gare de Burie, le train s'élance. A la station de chez Billon , ils font halte. Des villageois font cercle autour d'eux et Rémy, un grand ami de la famille, leur propose une petite collation qu'ils acceptent volontiers. Le four du village sent bon le pain frais, ils se rafraîchissent auprès de la fontaine de la Fontdouce et gagnent à pieds, située à quelques centaines de mètres, la magnifique abbaye fondée en 1111 par Guillaume de Conchamp. Aliénor d'Aquitaine serait tombée sous le charme de cette Abbaye royale bénédictine qui associe le style roman et le gothique primitif. Le portrait de la reine serait sur l'un des modillons, en remerciement de ses bienfaits. Nanette est au comble de la joie, lorsque le maître de céans leur propose de les raccompagner à « St Acère »… en voiture à cheval.

Sur le chemin du retour peu avant d'arriver, le petit Moulin de Bascle sur la Fontdouce, d'où l'on aperçoit le clocher de St Bris des Bois dominant le bourg des Bujholiers. Les voyageurs sont conduits jusqu'à destination. Rémy le conducteur de la voiture ne peut pas rester. Il doit faire une course urgente, mais promet de repasser un autre jour. Une bien belle journée se termine. Nanette et Cadet sont ravis de retrouver leur logis et goûter un repos salutaire.

L'Abbaye de Fontdouce

Le petit Moulin de Bascle

Cousine Jheanine

La Mérine à Nastasie

(en bandes dessinées p.2)

…… suite

9 *Nanette (seule)*

Nanette : Ol'é point in bambocheur.
Coum' thieu l'arsouille de Birolut.
N'en voélà in boét sans soét !
C'est point un bambocheur. Comme cet arsouille de Birolut. En voilà un boit sans soif !

10

……Ma définte mère quand jhe nou son marié, me baillit deux ouèyes beçounes, qu'aviant que la piâ sus les oû, dau vin peté, et la moétié d'in goret.
Ma défunte mère quand on s'est mariés, me donnait deux brebis bessonnes qui n'avaient que la peau sur les os, du vin piqué et la moitié d'un cochon.

11

Nanette : Cadet et moé, le bon Dieu at point v'lut nous baillé de drôle !
Cadet et moi, le bon Dieu n'a point voulut nous donner d'enfant !

12

……Cadet a son n'veur Utrope, moé jh'ai ma filleule Nastasie, o s'rat a zeu que jh'abandouneron la benasse.
…. Cadet a son neveu Utrope, moi j'ai ma filleule Nastasie, ça sera à eux qu'on abandonnera la propriété

13 *Cadet et Nanette Burelle*

Nanette:Le valet est parti à la foère de Saintes o y at peursoune peur feire boère thié paur' beû.
Cadet : T'es dont boune à reun toé
Nanette : E-t-ou l'ouvraghe d'ine femme de tiré de l'ève à in poits ?
***Nan**: Le valet est parti à la foire de Saintes, il y a personne pour faire boire ces pauvres bœufs..*
***Cad** : T'es donc bonne à rien toi. - **Nan** : C'est-y l'ouvrage d'une femme de tirer de l'eau à un puits ?*

14

Cadet : Asteur, m'en vas me changhé peur allé à la foère ! Le Beurchut vinrat t'ajhidé à mettre le regain en barguenâ.
***Cad :** Maintenant, je vais me changer pour aller à la foire ! Le Beurchut viendra t'aider à mettre le regain en tas.*

15 *Nanette* : Tu trouvinras toute tes affeire de l'aute couté .Tes thiulotte sont sû le fonteuil, ton pan'tot et ton ghilet sans manche au pied dau lit. ***Nan :*** *Tu trouveras toutes tes affaires de l'autre côté. Tes culottes sont sur le fauteuil, ton paletot et ton gilet sans manche au pied du lit.*	16 *Cadet est bientôt prêt à partir pour Saintes.* *Cadet:* Peur eit' à Beillant à onze heure moins in quart, o faut s'éboughé. Le train attend yère. ***Cad :*** *Pour être à Beillant à onze heures moins le quart il faut se bouger. La train attend guère.*
17 *Cadet est sur le départ* 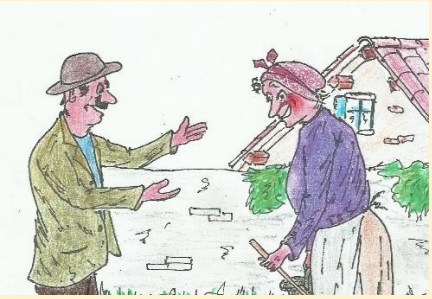 *Cadet :* Ma boune Nanette, baille me ta boune jhotte que jhe la bise in bon cot. ***Cad :*** *Ma bonne Nanette, donne moi ta bonne joue que la bise un bon coup.*	18 *Le Beurchut arrive.* 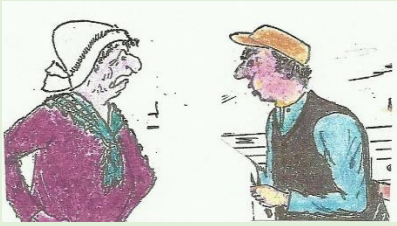 *Le Beurchut* : Bonjhor ma tante Burelle. Cadet et-i prêt ?...Seus v'nu le prenre pr' allé à la foère. *Nanette:* Assis-te dont neveur ***Le B :*** *Bonjour ma tante Burelle. Cadet est-il prêt ? Je suis venu le prendre pour aller à la foire* ***Nan:..*** *Assieds-toi donc neveu.*
La Mérine *s'excuse de devoir interrompre le rythme des scènes.* *Pour des raisons de disponibilité et de pratique nous avons préféré laisser une plus grande place à notre dessinateur Philippe Barbeau pour insérer le dessin correspondant.* *> Soit : 6 tableaux : par page non 8 comme au début.*	*Reprise au prochain N° du journal (13)* *A la scène N° 19*

La Mérine reçoit

18 JUIN : MUSEE DES BUJOLIERS

A la demande de Noël Maixent, responsable du musée des Bujoliers, certains membres du groupe folklorique étaient présents ce samedi 18 juin après midi pour une petite rencontre où étaient invitées une trentaine de personnes.

Après un mot de bienvenue de Noël Maixent et de Monsieur Le Maire, ce fut au tour de Joël Lamiraud de prendre la parole pour raconter l'histoire du musée et de ce qu'il recèle, puis Jhustine et Chagnut nous ont régalés avec histoires et chansons patoisantes.

Jean Pierre, Roger et Nicole nous ont récité quelques extraits de la pièce : « la mérine à Nastasie », moment très apprécié du public.

L'autre moment fort de cet après midi fut la présentation des costumes d'autrefois par certains membres de notre groupe. Tout d'abord pour le costume de travail, Colette et Nicole ainsi que Jean Pierre et pour le costume de ville Marie Ange, Monique, Colette et Jean. Pour terminer, Monique s'est « effeuillée » afin de présenter les dessous de l'époque, mais rassurez vous….tout en restant très correcte !

Et pour terminer cette rencontre un traditionnel pot de l'amitié a réuni tout le monde autour d'une bonne galette charentaise.

Brigitte

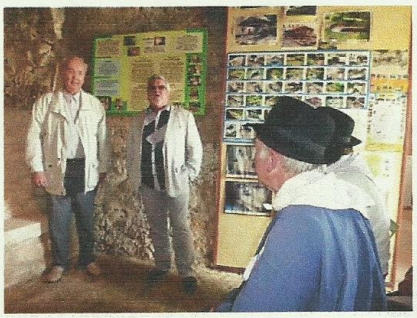

Noel Maixent et le Maire

Une partie du public

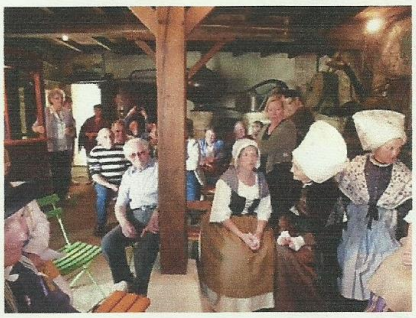

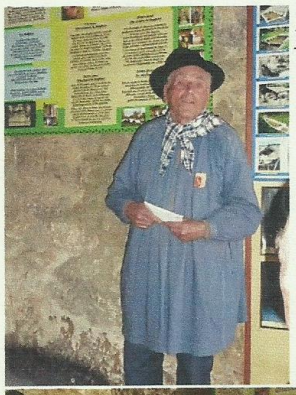

Jhustine

Chagnut

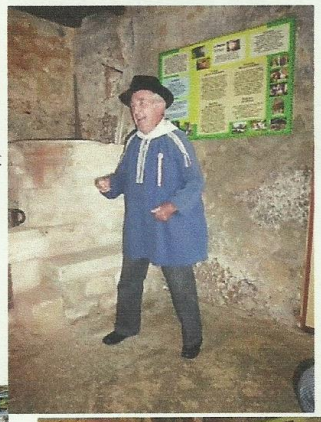

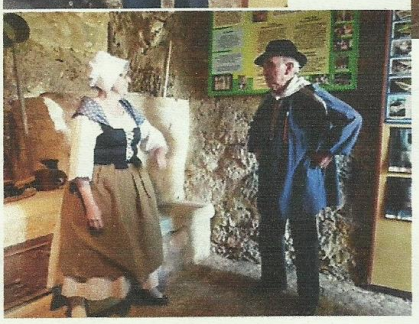

La merine à Nastasie

La présentation des costumes de travail et de dimanche

Extrait du Journal « Lumag' » : du Groupe Folklorique : Aunis et Saintonge

L'anniveursaire de la Beurnadette,

C'est le titre de la pièce patoisante que *noutre émit* La Mounette, Royannaise d'adoption a créée, et que son équipe théâtrale interprète en une seule représentation au Palais des Congrés de Royan le 16 juin 2016 à 15 h. Nous connaissions La Mounette conteuse, mais femme de théâtre, nous ne savions pas. A l'origine, la mairie de Royan sachant ses compétences patoisantes, lui a demandé de créer un atelier découverte de la Langue Saintongeaise dans le cadre de son programme « Pensa, ou vieillir à Royan sans en avoir l'air ». En octobre 2015, elle s'est donc retrouvé un beau matin avec une douzaine de personnes intéressées qui l'attendaient devant la Mairie. Etant pour la plupart non charentais d'origine (Alsace, Paris, Tours, Normandie,…), elle a commencé par leur donner des notions de patois, puis ils ont écrit des textes, que finalement Mounette a mis en mouvement pour en faire une pièce de théâtre qui tienne la route. Bien entendu, personne n'a lésiné sur les efforts à fournir, et les répétitions furent nombreuses l'hiver dernier. (NDLR : de toutes les manières l'hiver à Royan, il est guère possible de prendre un bain de mer, à moins d'avoir un maillot en laine, alors autant faire du théâtre).
Pour parfaire leur culture saintongeaise, Mounette a proposé à son équipe une journée de balade dans la belle vallée du Coran, le 7 juin dernier. Ce jour là, il y eut au programme, visite du musée des Bujoliers de St Césaire, puis découverte Chez Marmain du musée des kétoukolés de votre serviteur, avec in p'tit cot de pineau, et amuse balots, puis pique-nique à St Bris des Bois sur le bord de l'étang de la famille Brun, et finalement visite de la splendide Abbaye de Fontdouce. Le pique-nique où *o manquait reun* a été agrémenté des acrobaties de Rémy (81 ans, un bel exemple de santé) sur ses tyroliennes qui traversent l'étang, et nous avons eu droit aux *istouéres et chansons en patoué* de la vedette et idole des femmes à cheveux violets de la région, que l'on appelle Guy Chartier (alias Jhustine), et qui a bien rempli son contrat ce jour là. ……..*Ine bin boune jhornée, jhe t'en réponds !*

La Mounette et ses joyeux artistes

Réception de la troupe chez Joël

<u>Palais des Congrés Royan, 17 Juin 15 h.</u>
O l'é bintout le moument de monter su les pianches, le stress envahit l'équipe, mais Mounette veille, rassure sa troupe, peaufine le moindre détail.
Eliane Giraud Lanone Adjointe au Maire de Royan dit quelques mots sur le programme Pensa réservé aux seniors actifs locaux, La Mounette, son équipe,…
Les trois coups retentissent, et c'est une heure d'échanges sans trou, ou alors bien rattrapés, où les formulations et accent saintongeais sont de mise. La bonne humeur du groupe se communique à la centaine de personnes qui compose le public. Les rires fusent. *Jean Claude, le seul oume de thièlle belle équipe at bin éyut d'au mau à maîtriser ses pulsions primaires de mâle, au mitan de ces dix « drôlesses » teurtoutes plus aguichantes et affriolantes les ines que les autes.*
Finalement, c'est une réussite, tout le monde se congratule.
Il leur a même été demandé de faire d'autres représentations.
O va de soué, à l'annèe peurchène… ! Jhoel

L'ATEYIER PATOUES D'HAIMPS EN BALADE

Et bin asteur, o l'é dev'nu ine habitude thielle jhornée de l'ateyier patoués, o l'é nout' récompense emprès avouère travaillé toute l'an-née à thieu patoués saintongheais.
Don' le 9 Jhuin deurnier, anvec in soulail qui teurluzait, 25 peursounes s'sont rendues à Bazauges, au lieudit « Les Madeleines » où o y at deux musées à visiter.
L'in, appartenant à Madame PETIT qui s'teurve dans n'ine petite mainson dénoumée « Maison de Pierre Marais » qu'étit à l'un d'ses ancêtres et qui d'vait t'eite mise à bezât, mais o l'arit été bin d'maghe pace qu'o y at piens d'trésors qui nous rapp'lant nout' passé.
L'aute, o l'é Moncieur Guy CLEMENCEAU qui a eu la boune idée de consarver de vieux outils qui s'trouvant dans des mainsons rue des Pruniers ou Vieille Rue qu'avant été constuite en 1687, 1732, 1779 et 1825. Thieu musée s'appeule « Musée rural des vieux outils – La vie de nos ancêtres » . O vot l'cot d'euil, jhe vous en raponds ! O y en a des outils encruchés d'la sole au pyafond. Minme les charrues sont rendues à l'étaghe d'ine des mainsons !! O l'é pien coum' in' eû à deux Jhaunes.
Bin ghentiment, Mme Petit et Moncieur Clémenceau, nous avant offert le verre de l'amitié.
Et emprès thieu, o l'a fallu faire thiu su pointe peur aller pique-niquer à la Gataudière, cheu Philippe (châffré Phiphi) et Dominique Longuépée qui nous avant reçu dans n'in coin d'zeu paradis qui l'avant app'lé « Citrouille Parc ». Vous parlez qu'on était benéze sous thiellés âbres ! Et jh'étions installés à tabyes et non pas à thiu piât. O l'é pu de nout'âghe !

Guy Clémenceau et sa voisine Mme Petit nos hôtes de Bazoges

Phiphi et Pierre Couprie trinquent à notre santé

Belle tablée du Pique-nique chez Phiphi et Dominique

Le groupe reçu à Bazoges

Phiphi a fait thieur des moules o barbeku. Vous parlez qu'o l'été bon, à s'en licher les 4 dets et l'pouze ! Thieu-là qu'aviant apporter dau fricot, avant pu l'faire grâler otout.
O y a-t oyeu emprès thieuqu'z'histouères de Guy CHARTIER châffré « Jhustine » et ine ou deux chansounnettes de Christian CHIRON châffré « Yvan Rebroff » peur Jhustine (i l'en a in coffre thiau là ! O l'é thi chante dau Gosse Pelle).
Mais jh'avons pâs eu l'temps de faire la merienne et chaqu' d'in a repris son charaban peur se transporter au Jhist où jhouque Pierre COUPRIE et Liliane, sa bourghouèse, la voure que Pierre est néssut. Jh'avons fait 2 éthipes. La peurmière a acouté les aspyicassions douné peur Pierre su les couèffes thi coulectioune dépeux des an-nées. O l'é pâs reun de vouère toutes thielles marottes anvec des couèffes de nout' Saintonge et d'aillour. O l'é mé de 40 ans de r'cherches.
La s'conde a jhoué à n'in jheu d'boules qui s'jhouait aut'cot au Jhist. I l'a pâs d'châffre.
Gérard JOUBERT, natif otout d'au Jhist, qu'neut le régyuiement pace thiand i l'étit drôle i yettait les anciens qui jouyant le dimanche et asteur i transmets son savouère. O l'é des boules en boués fabriqué peur le joueur li-minme et o y en a pâs ine pareille. Peur équilibrer thiellés boules, çartains pyantiant des kiou su'l'coûté ou beun rajoutiant in bout de feuraille. De loin, on dinrait des formajhes. Mais jh'étions fatiqué et o l'a fallu r'prenre des forces. Liliane Couprie et soun' émie Mme Joubert aviant peurparé des galettes saintongheaises anvec des rafraîchissements, O l'é que jh'étions in p'tit achâlé ! Et ma foué emprès ine jhornée bin rempyie, chaque d'in s'en é retorné chez li pien de souv'ni dans son calâ en s'dounant rendez-vous peur le porchain ateyier à Haims qui r'prenra le 2ème Vendeurdi dau moués de Septembe.
Peur tous renseignements, vous peuvez vous adeurser à :- - - -> ***Nadia ANDRE*** *– 05.46.58.79.88.*

Au Musée des Bujoliers

La nouvelle armoire garnie des robes de l'époque de La Mérine.
Avec les coiffes assorties

Pour visiter, Téléphoner : 05 46 91 98 11 - 6, rue de la Mérine 17770 Saint Césaire

La Mérine s'amuse

4				33
				33
				33
			3	33
33	33	33	33	*132*

Dites 33 !

En disposant les chiffres ci-dessous dans les 16 cases du carré ci-contre : On obtient le chiffre **33** dans chaque rang horizontal et dans chaque colonne verticale.

Pour vous aider à démarrer :

La Mérine très compréhensive vous indique que la première case en haut reçoit le chiffre **4**. La dernière case en bas à droite reçoit le chiffre **3**.

Pour faciliter, cocher ci-dessous le chiffre utilisé :

2. 3. 4. 5. 5. 7. 7. 8. 9. 10. 10. 11. 11. 12. 13. 15.

Les Cahiers Saintongeais
de Christian Genet

3 G2

GOULEBENÉZE CHASSEUR

Les propriétaires terriens, les paysans, dans leur majorité, s'adonnent au plaisir de la chasse. C'est dans leurs traditions. Dans chaque ferme, il y a toujours un fusil de chasse accroché au manteau de la cheminée et en état de fonctionnement. Quand la chasse est ouverte, le paysan part travailler dans ses champs ou dans ses vignes, le fusil en bandoulière. On ne sait jamais. L'occasion peut se présenter de tirer un lièvre ou un perdreau.

Goulebenéze qui exploitait le domaine familial à Burie était-il chasseur ! Nous ne le savons pas mais il est certain qu'il connaissait bien les usages de la chasse et savait distinguer les différents gibiers à poil ou à plume.

En 1923, une nouvelle revue charentaise est éditée à Saintes. Son titre : *La Chasse la pêche, les Sports dans les deux Charentes.* Son siège social : La Rapinière, Courbiac, Saintes. Cette revue est l'organe officiel des sociétés de chasse et de pêche des départements de la Charente et de la Charente-Maritime, un lien entre la Fédération Départementale et les chasseurs.

Dès son premier numéro publié en août 1923, cette revue destinée plus aux chasseurs qu'aux pêcheurs, a réservé une de ses pages à un récit en patois de Goulebenéze, une « histouère » de chasse évidemment. D'autres récits de même nature suivront, publiés jusqu'au n°3 de mars 1924. Nous en donnons ci-dessous six extraits, tous inédits et de qualité.

1. In yièvre à la cime d'in châgne
2. In belle espèce de cheun
3. Le cheun à Tabourâ
4. Gueurnut chasse la groûsse bête
5. Le Fusill' à Marlesse
6. Des pas sur la Neige…ou la chasse au Gorêt

1re Année — N° 2. REVUE MENSUELLE Septembre 1923

La Chasse La Pêche Les Sports

DANS LES DEUX-CHARENTES

Organe officiel de Sociétés de Chasse et de Pêche des départements de la Charente et de la Charente-Inférieure

ORGANE DE L'ALLIANCE SPORTIVE SAINTAISE

ABONNEMENTS : France, 6 fr. par an. Prix du Numéro : 1 franc

SIÈGE SOCIAL : Rédaction-Administration, *La Rapinière-Courbiac*, SAINTES (Ch.-Inf.)

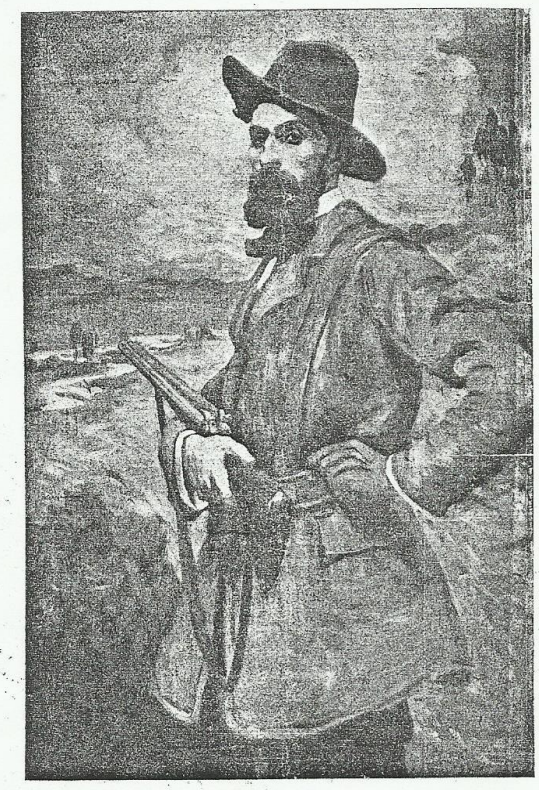

BERNÈS, MARCUTEAU ET Cie, PHOT.

Notre sympathique ami G. BALANDE, l'artiste distingué, grand disciple de St-Hubert

In Yièvre à la cime d'in Châgne

(HISTOUÈRE DE CHASSE)

Au Maître Ballande en signe d'èmitié.
E. P.

Jh'étions là quate à cinq bitons, in jhour d'ouvarture, assis autour d'ine tab'lle en piârre, sous le tilleuille de l'émit Tiofile. Jh'étions ébaffés ! Dépeux soulail leuvé, jh'avions arpenté les fiefs dau Maine garnut sans trouver reun, ni pieume ni pouèl ! La débine nous avait empougné. Achalés, les bassets à jh'ambes torses n'en pouviant pu, quasiment agravés, leû pattes étiant bounejhent en sang, esthyintées par les chardons et les piârres.

O fait qu'Tiofile, sans dire reun, foutit ine bouteille de Pinaud su la tab'lle et quant jh'en éyurons but in cot long coum'ine jhuye, les histouères de chasse venirant su l'tapis. O l'était, beun entendut, à thiaulâ qui n'en avait fait l'mais. In avait fait cheire trois peurdrâ en deux cot d'bourolle ; l'aute avait, l'ânnée d'avant, tiré et tué in méchant lapin à ine portée quasiment aussi lonjhe que la définte grousse Beurthâ.

— Et beun, z'enfants, quo dessit Mirolut, o m'a-t-arrivé ine affeire qu'a-t-arrivée à pas in d'thieulon.

— Et qu'étout dont ?

— Vous zou crêrez si vous v'lez, jh'ai tué in yièvre à la cime d'in châgne ! —

— Bougre !! —

Et Mirolut nous contit thieu :

Vous avez qu'neussut ma cheune Tambelle, la pu boune cheune quo l'éyisse pas enteur Saintes, Saint-Jhan et Cougnat ? ine si boune cheune ! ai-jhi braillé ma cheune quant' a l'at queurvé ! Quant' a l'avait foutut l'nez su l'pied d'in yièvre et qu'a s'foutait à son thyiu, vous peuviez dire : il est à mouè !. In jhour, presqu'à la neut, que jh'm'en r'tôrnis avec ma cheune, mon fusill'en band-yière, a fazit l'ver in yièvre dans thiellé s'pées d'ajhionc qui sont in p'tit avant d'arriver au bois d'La Treue-Pendue. Jhe n'ai poin-n-honte de zou dire, mais le bourjhois me passit enteur les jhambes ! Le temps de désencrucher mon fusill', vâs t'fair' fout' Pinâ, l'enfant d'loue s'fourrit dans l'bois. Ma cheune le seuguait d'près ; mais vouélà qu'tout di'n cot a s'arrêtit au pied d'in groû châgne, se mettit à veuscouetter tout autour et : Biabiahue ! Biabiahue ! a l'était dans-n-ine rajhe qu'a s'queneussait pas. Pas moaeyen d'reprenre le pied d'thieu yièvre, et coum' la neut arrivait o foulut aller s'coucher.

Le lend'main au sèr, jhe r'tôrnis avec ma cheune à la Treue-Pendue, mais à thieu cot, jhe m'cachis dans-n-in bouèsson à cinq à six mètes d'au châgne. Pas putout appoué : Biabiahue ! Biabiahue ! il est d'bout, tè, en même temps : Veurst !... Jhe vouèt mon gâs qui prend in éveurdin et qui fait in saut, malheur ! Et vour es-tu, arsenit dau yiâbe ? Jhe sors de mon bouèsson en marchant d'chat et d'vinez c'que jh'vouèt ? Thiau gâs qui me r'gardait à la cime dau châgne avec ses deux grandes z'oreilles lonjhe coum' mon brâs !.

— Ping !!!

I chèyit coume in'masse ! Vous savez que quand' jhe fais l'borgne jh'ai pas habitude de tirer deux cots.

. . . . . .

Jhe nous r'gardions teurtous quand o l'est qu'Tiofile demandit à Mirolut :

— Mais thiau châgne était pas bin haut ? O l'était in tétard ?

Mirolut hésitit in p'tit moument mais pas longtemps :

— Pas bin haut ! qui dit, parie qui fazait mais d'six mètres !!! —

. . . . . .

Pinaud d'Saintonjhe ! o faut dont crêre que t'es bin farceur, dis, pusqu'en écoutant Mirolut, jhe t'ai vut rire dans ma moque ! Peursoune n'èyut l'courajhe de démentit Mirolut. Que faire veuriez-vous qu'jh'èyissions contrarié thieu l'èmit ?

Dans les z'histouères de chasse, o l'est thiellé-lâ vour n'on dit l'mais d'mentries qui sont les pu bounes !.

Etout vrai, z'enfants ?

GOULEBENÈZE.
16 Août 1923.

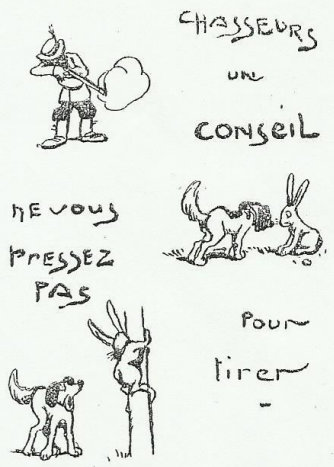

Lexique n°1

Yièvre (lièvre), *châgne* (chêne), *ébaffés* (essoufflés), *achalés* (accablés de chaleur), *jhuyle* (courroie qui relie le joug aux cornes des bœufs), *thiaulâ* (celui-là), *cot d'bourolle* (coup de filet, au sens figuré), *thieulon* (près d'ici, aux environs), *seuguati* (suivait), *veuscouetter* (tourner sur soi-même), *éveurdin* (élan), *vour* (où), *noque* (gobelet).

Concessionnaires des DIDIER-FUSILS
de 750 à 3 800
Fusils CHARLIN, Fusils BROWNING, Fusils F. DARNE

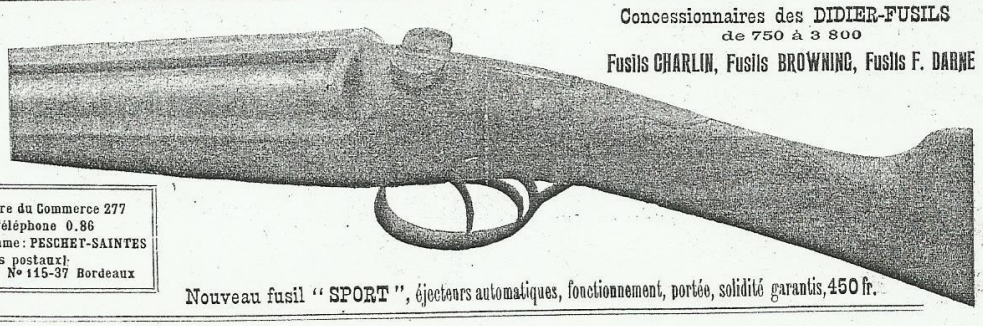

Registre du Commerce 277
Téléphone 0.86
Télégramme : PESCHET-SAINTES
Chèques postaux :
N° 115-37 Bordeaux

Nouveau fusil " SPORT ", éjecteurs automatiques, fonctionnement, portée, solidité garantis, 450 fr.

La plus ancienne **Maison d'Armurerie** *de la Région*
fondée en 1834

Anciennes Maisons FOUGERAT, MURAT, A. PESCHET

R. PESCHET FILS

SUCCESSEUR

Armurier d'Art breveté, Lauréat du Jury d'Etat

5, QUAI DE L'YSER, 5 — (Ancien Quai des Frères)

SAINTES

La plus importante Armurerie de la ville de Saintes située face à la Maison Universelle.

Ine belle Espèce de Cheun

Thieu drôle de Natole Corbinut qui reste comme vous savez au Moulin d'Portesat, qu'est pu bavoux, malheur ! qui s'en creit coum' in pouill' et qu' est sot coum' ine beurjhe, in dimanche qui l'était au café chez Robina en train d' fair' ses 500 point de marjhot :

— Z'enfants, qui dit, jh'ai in élève chez nous, qui dit, in jhène cagnot qui veut tous les prix, il l'a-t-in an passé prr' les fauches et vous répond qui l'est beun apeurfité ; doun'ris pas mon cheun prr' vingt pistoles tell'ment qui l'est d' la boune race !

— Etout in cheun couchant, que decit Zéphirin ?

— Non.

— Etout in courant ?

— Non.

— Et qu'elle espèce de béthyiaire étout dont thieu, quo décirant les autres ?

— O l'est in cheun, quo decit Corbinut, qu'est marqué coum' in *S'tère Cordon,* tout nègre avec dau feu-t-aux z'usses et aux pattes, mais seul'ment qui dit, il est bâsset à jhambes torsues, jhamais vous avez vu-t-in si jholi cheun ; il a un râtâ d'échine qui fait prr' le moins in mètre de lonjheur.

— Et creit-tu qu' thieu f'ra-t-in cheun bon prr' la chasse ?

— Si jh'ou creit, que decit Natole Corbinut, le père est l' pu bon cheun courant quo l'èye pas dans le Pays-Bas et prr' la mère o l'est ine *S'tère Cordon* qui veut tous les prix et prr' le râle et la peurdrit n'en queneût pas d' pu boune !

Le jhour de l'ouvarture, bon matin, avec son fusill' à n'in cot et sa carnassière, Natole Corbinut s'en fut-t-à la chasse avec son *S'tère Cordon* à jhambes torses et prr' le vouèr passer le monde se mettirant teurtous aux portes.

Tout d'in cot o l'orée dau villaghe o se fazit in ébravajhit à tout casser et l'monde couriant coum' des fous.

— Et qu'a-tout donc qui d'mandiant teurtous ?

Micouard le buraliss' zeux dounit l'espiquation :

— Hé, qui dit, o l'est l'cheun à Natole Corbinut qui vint d'coper les reins au chat à Anjhélinâ Beurdoquet et d'étranyié tous les canet à la veille Mituche !!

Le *Cordon* à jhambes torses n'a jhamais été à la chasse dépeux !

Octobre 1923 GOULEBENÉZE.

Lexique N° 2

Bavous (bavard), *beurjhe* (machine à broyer le chanvre ?), *marjhot* (jeu de cartes), *apeurfité* (grandi, engraissé), *dau feu-t-aux z'usses* ((couleur brun-rouge aux sourcils et aux pattes), *râtâ d'échine* (colonne vertébrale), *rale* (cuisse, lièvre par extension), *ébravajhit* (ensemble de cris divers).

Le cheun à Tabourâ

(Pièce à dire)

Qu'avait in fameux cheun — sans pareil souet dizant —
O l'était in noumé Tabourâ d'Saint-Sauvant.
Il avait pas d'démain ! coum' son maître Azaèle,
Il était aussi bon su la pieum' que su l'pouèle ;
Prr' la chasse au marais il était de promièr'
Quo sèyiss' in Jhôselle ou beun in' can' peutyièr',
Quant il l'avait sentut, i tenait bon l'arrêt
Pendant ine heur' de temps. Mes bons z'émit, jhe creit
Que d'Dompiarre à Chérat et d'Saint-Bris à Roulpatte,
Su le yièvre y en avait pas z'in p'zi fair' la patte.
Quant in' peurdrix avait deurrié dans n'-in reujhon,
O foulait qui la sente tant qu'il avait l'nez bon ;
Au fumet d'in' beugasse, ses z'oureill' se deursiant,
I feurteuillait d'la quouette, se mettait en assiant,
Foutait in' patte en l'ar et au cot de subiet,
Restait là jhusqu'à temps que le jhibier seit cheit.

. . . . . .

⊙

In matin, o l'avait neijhé thièlle jhôrnée
(Et jhe chassons teurjhou quant' la chasse est feurmée),
Au râs d'la chaume à l'oueille, trouvis mon Tabourâ
Fusill' en bandouyère, qu'était pu freit qu'in yiât :
Sarviteur ! Tout châ p'tit ! Esthiusez la mitaine !
Mon boun èmit, qui dit, o y a-t-in' chouz' çartaine,
Y a-t-in yièvre qu'a teurpé êthyi toute la neut,
Il est jhité pas loin, à mon cheun zou queneut !
Tout d'in cot l'cheun s'arrête au bout d'ine veursenne
Et le long d'in foussié, dans-n-in' seupée d'palenne
O s'mettit à grouiller en l'mitent d'in bouèsson ;
Tabourâ épaulit son fusill' à piston :
O ne fazit qu'in pèt ! i tirait au jhujhé,
Et coum' o sortait reun i rèyit d'lavouèr tué !
— Il est poqué, qui dit, y iai copé les orèles,
Savouèr s'ol'est in mâle oub'in' fumelle ? —

. . . . . .

⊙

Mais le cheun qui s'était saqué dans le bouèsson,
Apportit dans sa goule au râs de son patron,
Le yièvre qu'o l'avait tué souet dizant Tabourâ !
Eh b' savau c'quo l'était, z'enfants ?... in *Rabeurtâ !*
(Le *Rabeurtâ* ou Roitelet).

GOULEBENÉZE

Lexique N° 3

Pas d'démain (pas maladroit, pas de défaut), *jhoselle* (poule d'eau) *can'peutyier'* (canepetière, outarde à col blanc, oiseau échassier) *reujhon* (sillon), *beugasse* (bécasse), *feurteullait d'la quouette* (frémissait de la queue), *yiat* (glace), *teurpé* (marché), *veursenne* (sillon), *seupée d'palenne* (buisson d'herbes hautes), *poqué* (flanquer un coup).

Gueurnut chasse la groüsse bête

Tant que les gorets sanguiers arrachirant les patates et le garouillet de ses vouèzins, Monsieu le Mare de Sainte-Peutouère ne s'émoyit pas d'au dégâts qui faziant, mais un matin qui s'apeurcevit qu'il aviant ronjhé jusqu'à la racine de sa luzarne i fut pas long à télègraphier au Sous-Peurfet :

« Les gorets sanguiers nous manjhant ; envouèyez parmission faire battue. »

Signé : Groûbalot.

à quouè le Sous-Peurfet, répounit :

« Si les gorets vous manjhant, manjhez les gorets ; accordé. »

Prr' le Sous-Peurfet partit aux bains à Châtelgueunillon. Siné : Dugratoir.

Quant' les z'habitants de Sainte-Peutouère appeurnirant qu'o l'allait y avoir ine chasse au sanguier dans la commune o ne fut pas in p'tit émoi. Les fusill'à piston, les canardiers, les vieux chassepots transformés furant dépendue de la cheminée et forbis bin coum'o faut. Mais thieulû qui n'en fazit le m'ais o fut Célestin Gueurnut le conseiller municipau. I passit son fusit Faucheur au peutrole, i fazit fonde dans ine casserole les veilles thyières en piomb de sa bourjhoise prr' n'en faire des cheuveurtines et le jhour de la battue, bon matin il était équipé.

Prr' dire qu'o y avait dau monde, o y avait dau monde ; jhusqu'à n'in gâs qui v'lait s'porter Député, qu'avait jhamais magnié in fusill' de sa vie et qui pas putout rentré dans les bois trouvit l'mouéyen d'appouer su la gâchette, de faire partit l'cot et d'envouèyer trois grains d'piomb dans l'darrière dau Brigadier d'Jhendarmerie qui poussait des z'hurlements pu pis qu'in yion ! Hureus'ment qu l'cot était charjhé avec dau limérot diste, o ne fazit qu'ine écorchure.

Sitout rentrés dans les bois, les cheun braillauts coumençirant à douner et Gueurnut lâchit la chasse : thié sots, qui dit, i coursant après les sanguiers et mouè, bien capit dans-n-in bouèsson, jhe les vouêrai putout passer qu'zeux. — i se mettit en assiant su ine racine d'oumiâ, appouit son Faucheur su ine cailleforche : Et asteure, qui dit, i peut v'nit i s'rat bin r'çut ! — O y avait p't'être à pu près deux grandes'heures qu'il était lâ à yètter et qui l'entendait pu reun, ni les cheun ni les chasseurs, tout d'in cot à dix mètres de li o se mettit à racassé dans les branches d'ine seupée d'chât'gnier coum'in animaux qui veurait passer et qui zou peurait pas. Gueurnut ne s'y trompit point : in sanguier ! — et tout d'in cot ; se fazit thié r'flexion quaziment tout haut : Fi d'la mère in sanguier avec in paire de cornes ! — Et o l'était vrai, mes pauvr' z'émit, cachée prr' les feuilles la tête d'un sanguier teurchait à passer au travers des branches et n'on vouéyait thié paire de cornes qui s'allonjhait, malheur !

Ah, les z'électeurs de Sainte-Peutouère n'avant pas à roujhit de zeu conseiller, jhe seux témoin que Célestin Gueurnut ne tremb'yit point et qui l'envouèyit enteur les deux corne la cheuveurtine de la thyère en piomb de sa fame aussi dreit coum'avec in cordâ ! o se fazit un silence in corps chéyit coum'in'masse et in bromit : mè !...

— i y est qu'o l'huchit Gueurnut ! à moi !

Mais le cot avait été entendut ; d'aut' chasseurs arriviant, ébaffés d'avouèr courut, chaqu' d'in se précipitit prr' finit la bête et .....

Et quant i s'appeurchirant dau solitaire coum'i dizant qu'étout qui vouèyirant ? Ine bique, mes paur' Z'émit, la bique de la veille Babette qu'était attachée lâ, boun'j'hent prr' manjher dau brou !

Coum' les z'aut' le r'gâdiant en kiouettant d'leuil coum' prr' se fout' de li, mon gueurnut trouvit in déteur :

— Jh'avis beun vut qu'o l'était ine chièvre, qui dit, mais mon Faucheur est si doux à la détente qu'il a peuté tout seul ! ! ! La bique à la veille Babette a-t-été payée mais aux z'élections deurgnières o y avait jholiment d'bul'tins au nom de Gueurnut-*la Bique* et quant'i passe devant la maison d'école et qu'les drôles sortant d'la kiasse o l'est pas râle de les z'entende hucher prr' darrière li : Mè... Mè... Mè... ! Et prr' in Conseiller thieu ne fait point piaizit !

GOULEBENÈZE

Lexique n°4

Garouillet (maïs fourrager), *appeurnirant* (apprenant, apprire), *appouer* (appuyer), *i se mettit en assiant* (il s'assit), *oumiâ* (ormeau), yétter (guetter), *teurchait* (cherchait), *huchit* (cira), *ébaffés* (essoufflés), *bique* (chèvre), *brou* (feuilles de chênes-verts),

Le Fusill' à Marlesse

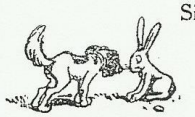

Si tout que l'fi Gueurnut fut délibaré dau survice, is'ajh'tit in fusill' à marlesse et à parsécution centrale coum' son tonton Gustin quin'en avait in li otout, i s'en fut dont chez thieu drôle de Peschet au râ dau pont d' Saintes et i fazit empiette d'ine peutouère à deux cot, i fazi-t-au marchand la r'commandation qui v'lait in cot choqué et que l' canon sèyiss' bon pac' qui v'lait charjher à la poudre Philoxèrée.

— N'èyez par poûr, quo décit l'armurier, vous peurez l'bauré tant qu' vous veurez, i vous cartajh'rat pas dans les douet. — Le drôle pèyit coum' de jhuste et i s'en retôrnit avec son fusill'. Coum' la jhèness' pense jhamais à reun, traveursant La Chapelle-des-Pot à bicikiette i s'apeurcevit qui l'avait pas pris d'amonitions, i s'en fut trouver l' buraliss' et i s'équipit bin coum' o faut de douilles, baurres, piomb et poudre Philoxèrée.

Le temps zi durait asteur de pas êtr' rendut chez li prr' assèyié thieu fusit neût.

Pas putout à sa porte i se mettit à même à faire ine cartouche, qui bourrit, malheur ! o semb'yiait qui v'lait charjher in canon ! amprés thieu, i foutit in piein cofinâ de piomb doub' zérô et i descendit sous les popions prr' éprouver son fusill' su ine grole, il était au guiet dépeux cinq minuites à peine qu'ine méchante ajhasse venit s'appoué à trente mètes de li.

— Arrête, tè, qui dit, jhe m'en vâs te faire ta touâlette ! — Pou... ou...! ! ! o fazit in pet, qu'à trois kilomètes à la ronde les vouèzins créyirant qu'o l'était in tremb'ment d' terre coum' chez les Jhapons !

— Mon drôle est mort, qu'o s'ébraillit la Gueurnuche qui ramasssit d' l'herbe prr' ses lapins et qui s' mettit à courit.

Pendant thieu temps, l'ajhasse lè, avait fouit coum' si l'yâb' l'emportait.

Le drôle était point mort, le fusill' à marlesse était point queurvé mais il avait foutu-t-ine calotte si tellement forte au drôle qu'il l'avait foutu d'thyiu dans-n-ine palisse pieine d'éronces et qu' son fond d'thyiulotte était tout déralé.

— O t'apprenrat qu'o décit sa mére à prenre in fusit choqué au bord ! ! !

GOULEBENÈZE

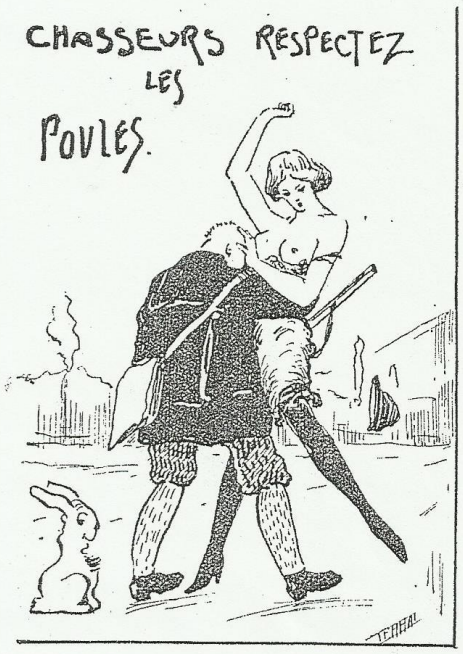

Chasseurs ! Pêcheurs ! nos camarades !

Puisque vous connaissez nos buts :

Favoriser le repeuplement en gibier

et réprimer le braconnage !

Abonnez-vous !

Puisque vous savez que ce journal est utile abonnez-vous – Faites-nous des abonnés

Lexique n°5

Otout (aussi), *bauré* (bourrer), *cartajh'rat pas* (ne partagera pas en quatre), *amprès thieu* (après cela), *cofinâ* (cassotte, petit vase, corbeille), *popions* (peupliers), *grole* (corbeau), *ajhasse* (pie), *s'ébraillit* (s'écria), *déralé* (déchiré)

Des Pas sur la Neige... ou la Chasse au Gorêt

Aux Amis Milon et Terral, en souvenir d'un passage trop court à La Rapinière.

Et promièrement peurnons nous peurcautions avant d'embaucher thiell' histouère, jh'aveurtis les gâs qui dirant qu'a l'a pas arrivé, que jhe les assigne en 20 miyiards de dommajhes-intérêts que jhe m'engajhe à veurser au gouvarnement prr' rempiacer l'arjhent que l'Allemagne nous douet et qui tarze à v'nit.

. . . . . .

Et o fut jhustement prr' in matin de Jhiveurriâ, que la neijhe avait cheit toute la neut, que nout' émit Gueurnut, en se levant, èyut l'idée de prenre son fusill' à n'in cot prr' s'en aller au yiet des grives et des marles sous in oumiâ à cent mètes dau villajhe. O faut que vous dize que les boules de yièdre étiant déjhà mûres et coum' les z'ozâs ne peuviant point manjher le grain et la veurmine qu'est dans la terre, i l'étiant dobijhés de v'nit s'appoué dans thieu l'oumiâ vour que Gueurnut les poquait à bout portant. O fait qu'en sortant dau villajhe, passant devant les bâtiments à la veille Martinelle, Gueurnut s'apeurcevit qu'o yavait des pas su la neijhe et i s'arrêtit, se baissit, zou inspectit et cheurchit dans sa caboche quel animau qu'avait pu passer prr' là!

O n'était pas in chrétien; o n'était pas in cheun; o n'était pas in yièvre, le pied était trop groû; o n'était pas in chat foin ni ine belette; à la piace de Gueurnut, vous ariez fait coum' li et vous z'ariez dit: Thieu est le pied d'in r'nard, d'in lout et peut-êt' beun d'in sanguier. Et sans dire reun à peursoune, Gueurnut s'en fut qu'rit son cheun Miraut, bon su les zoueilles, les vaches et la beugasse, mais bon etout su la grillade de beut quant i troueait l'mouèyen d'aller n'en voler su la braise chez les vouèzins.

Le cheun fut pas long à prenre pied; la chasse était lancée. Vouè, mais vas-t' faire fout', au bout d'in moument avec thièllé deux pieds d'neijhe, i ne sentait pu reun et les vouèlâ partit à batt' les bouèssons, à teurcher à gauche, à dreite! Ah, la bête n'en avait fait des pas su la neijhe! a n'en avait fait d'thièllé veuscouets et tout thieu finissait prr' faire in emmèlis qui n'en finissait pas et Gueurnut teurchait teurjhou. I fazit tous les vallons, passit au bois Parsounier, descendit su les Essartis, reun! Pas moèyen d' dire tu trouvinras in' bête, si p'tit qu'o sèye. A midi, i cheurchait encouère; à 4 heures, i n'en peuvait pu, se sentant feub'lle, avec la piatrelle, sans bouère ni manjher dépeux z'à matin qu'y s'était l'vé à la chandelle.

— Et après tout, qui dit, au yâb' le coumarce! s'rait-tout in éléphant, m'en vâs! —

Et i s'en r'tôrnit au villajhe.

Aux promières maisons, i treuvit beun' jhent la paur' veill' Martinelle qui braillait tout son piein corps: Jh'ai dont beun dau malheur, mouè, mon yeu! mon yeu! mon yeu!

— Et qu'avez-vous métresse Martinelle ? —

— Ah mon paur' Gueurnut, que dècit la veille, jh'ai dont beun d'au malheur! Mon goret, qu'a dit, qu'a manjhé la mouèthyié d' la porte dau touet et qu'a pris Jhacques Délojhe! —

Gueurnut ne velit poin-n-avouer que dépeux seulail leuvé, il avait pris l'pied d'in goret, de poûr que son vouèzin Michâ qu'est jhaloux d'li pac' que Gueurnut est conseiller, fazisse ine chanson su li.

La veille Martinelle a trouvé son goret deux jhours amprès; i l'était en train d' manjher d' l'ayant sous in châgne.

GOULEBENÈZE

DIANE EN CHASSE

Destruction des animaux nuisibles

Lexique n°6

Cheit (tombé), *yiet* (guet), *s'appoué* (s'appuyer), *vour* (où), *poquait* (frappait, tuait), *beugasse* (bécasse), *teurcher* (chercher), *veuscouets* (détours, retours), *piatrelle* (estomac creux, affamé), *de l'ayant* (des glands).

4 G8

GOULEBENÉZE ET LES PAYSANS

Evariste Poitevin, exploitant agricole, connaissait bien les milieux de la paysannerie charentaise. Son père, à l'époque de la crise du phylloxéra avait défendu leurs intérêts. Son fils fera de même, dans les années 1930, mais dans l'esprit socialiste de l'époque, car Goulebenéze est membre de la section saintaise de la S.F.I.O.

Les problèmes de la paysannerie charentaise font l'objet d'études sérieuses de la part des dirigeants du Parti socialiste. De nombreux articles, sous la rubrique « La voix du Paysan », sont régulièrement publiés dans les journaux socialistes. Evidemment, au bout de toutes ces réflexions sur les questions rurales, il y a un enjeu politique ; rallier le plus possible les paysans aux idées socialistes, les faire adhérer au Parti socialiste qui est le seul parti capable de faire aboutir leurs revendications.

Goulebenéze, homme politique, socialiste, s'adresse d'ailleurs le 16 juin 1932 à M.Mithonneau, secrétaire départemental de *l'Entente Paysanne*, dans cet esprit de propagande socialiste. En voici un extrait :

« La cause paysanne souffre depuis longtemps, sans que les vieux spécialistes qui l'ont soignée aient mis le doigt sur la plaie. Un grand parti comme le Parti socialiste à le devoir de veiller à ce que les remèdes appliqués désormais soient aussi énergiques que définitifs ».

Quand Evariste Poitevin s'est porté candidat aux élections cantonales du 18 octobre 1931 dans le canton de Saint-Hilaire de Villefranche, sa profession de foi s'adressait tout particulièrement à ses camarades paysans. Le texte en entier est reproduit ci-dessous.

1- LE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
ET LA MOYENNE ET PETITE PROPRIÉTÉ

Je suis le fils de l'homme qui, avec une poignée d'amis, a fondé avec beaucoup de peines et d'efforts, la caisse Régionale du Crédit Agricole dans ce département.
Cela me donne-t-il un droit ? Aucun. Cela me crée-t-il un devoir ? Oui.

J'ai le devoir de m'informer et dire si certaines caisses locales qui ont à examiner les demandes des moyens et petits agriculteurs, prennent des décisions conformes à la justice et au bon droit ou bien si certains de leurs membres, petits hommes mesquins et haineux, aveuglés par un parti-pris stupide, peuvent aller jusqu'à commettre cet acte infâme : faire refuser des prêts à des cultivateurs intéressants, simplement parce que ces derniers ont des opinions politiques qui leur déplaisent.

Et lorsque j'aurai cité des faits précis, soucieux de vérité pure, et me défendant de vouloir semer ici le scandale, j'aurai le droit de dire à ces hommes : « Vous avez commis une infamie et je vais vous clouer au pilori parce que vous avez voulu faire une chose vile d'une belle chose et que vous n'aviez pas le droit de détourner de son but véritable la pensée de ceux qui en ont été les créateurs. »

Et comme mon père était parmi ces créateurs, je viens aujourd'hui vous demander raison de ce que je considère comme une insulte à sa mémoire, car qui salit l'œuvre éclabousse l'homme.

Et je vous crache mon mépris à la face et s'il vous plait de vous reconnaître dans ces lignes, je vous attends sur tous les terrains où il vous conviendra de me rencontrer. Et lorsque vous aurez été cinglés et fouettés devant le bon peuple honnête qui ignore vos malpropretés, vous, qui vous dites des démocrates, vous qui avez plein la bouche du mot : République, égalité et droits, nous vous montrerons tels que vous êtes, de lamentables pantins désarticulés, personnages de baudruche et de pains d'épices, avec un pain à cacheter à la place du cœur. Car le cœur chez vous, est descendu si bas qu'il est tout en ventre.

Après, fort du devoir accompli, nous préconiserons le remède, afin que d'autres mauvais gardiens comme ceux-là ne sabotent pas une œuvre saine et qui devrait être féconde, car, sachez-le bien, celui qui pour des fins mesquines, détourne de la nation une part, si minime soit-elle de son dû, s'expose à de terribles représailles.

J'ai dit dans le dernier numéro de la «Parole » jusqu'où peut aller la haine des tyranneaux de village en ce qui concerne les emprunts du Crédit Agricole.
Si tu me lis, paysan, mon camarade, réfléchis et regarde autour de toi et comme je te sais doué d'un très grand bon sens, ton front loyal se plissera en constatant dans quelles mains se trouve l'argent qui, logiquement, doit t'être prêté selon tes besoins, justement mais sans parcimonie.

C'est pourquoi je suis amené à dire quelques mots sur la composition de ces caisses locales.

Et je me garderai de généraliser, ne voulant point tomber dans le parti-pris, concédant à nos adversaires que la plupart de ces caisses sont peuplées de braves gens mais,…

je m'élève surtout contre « l'esprit » qui règne dans le sein de ces assemblées et qui préside à leurs assises.

Reste à savoir si dans tous les cas les dirigeants n'ont pas du tout les mêmes intérêts que la majorité des moyens et petits cultivateurs qui peuvent devenir, à l'occasion, des emprunteurs. Ces dirigeants sont presque toujours des propriétaires aisés qui ne voudraient point emprunter au Crédit Agricole, même s'ils en avaient besoin et qui pour consentir un prêt minime, abritent souvent leur refus derrière des responsabilités qu'ils exagèrent. Par suite, un emprunteur devient à leurs yeux un homme déchu.

Ces gens sont des banquiers qui ne veulent pas prêter ; ce sont des actionnaires qui méprisent les dividendes : on peut les classer en trois catégories : les braves gens qui sont l'exception, les boudhas qui assistent aux opérations sans y rien comprendre et les malins qui ne veulent prêter qu'à leurs amis politiques, font de la caisse locale leur petit tremplin électoral.

Reste à savoir si dans tous les cas, les bons l'emportent sur les mauvais.

C'est cela surtout qui est intéressant pour nos camarades de la terre.

Il arrive parfois aussi que dans une contrée où la culture de la vigne domine et qui est, inévitablement administrée par des viticulteurs, l'homme qui plante la vigne ne prête pas sans les plus grandes difficultés à l'homme qui sème le blé. Et cela serait risible, si ce n'était pas aussi profondément attristant.

Il est toujours dangereux pour la moyenne et petite culture qu'une caisse locale soit gérée et contrôlée par des éléments appartenant au même groupement politique. Et comme dans les départements qui nous intéressent le parti qui a eu la majorité -jusqu'a maintenant- est le parti radical, il importe que tout cultivateur socialiste adhère au Crédit Agricole comme sociétaire, qu'il soit muni d'une ou plusieurs actions et puisse exercer sur les décisions prises, un clair regard de contrôle. Ainsi, sans jeter le trouble dans une organisation qui doit planer bien haut au dessus des partis, fera-t-il son devoir de bon socialiste et de bon syndicaliste.

Les gouvernements qui se succèdent au pouvoir persistant à ignorer la hausse illicite des denrées de première nécessité, le cultivateur doit comprendre la valeur de l'arme que

représente pour lui le Crédit Agricole mutuel, afin qu'on assiste pas plus longtemps à ce spectacle annuel et écœurant : l'enlèvement du blé payé à des prix de famine à la sortie de la machine à battre, alors que dans la quinzaine qui suit, les stockistes ventrus et…protégés, décrètent la hausse d'un coup de téléphone et n'hésitent pas à affamer ceux-là mêmes, qui, d'un geste symbolique immortalisé par nos peintres et nos poètes, ont laissé sur le guéret brun et fumant, le bon engrais au matin clair.

Sous la Révolution, ces affameurs, on les pendait à la lanterne. Comme la plupart des occupants provisoires du Palais-Bourbon nous semblent petits et dérisoires à côté des Conventionnels !

C'est là précisément, dans ces cas où l'acheteur met le couteau sur la gorge du producteur, que le Crédit Agricole doit remplir le noble rôle qui lui a été assigné.

Pour que le petit cultivateur ne soit pas à la merci du spéculateur, il faut qu'il puisse trouver auprès de cette organisation aide et protection : en un mot, il faut qu'il ait le temps d'attendre que sorte un court normal, rémunérant suffisamment son travail. C'est pourquoi, pour tenir tête aux profiteurs, il ne doit pas hésiter à avoir recours à l'emprunt. On m'objectera que parfois ce cours normal ne vient pas et qu'il faut bien arriver à vendre sa récolte. N'importe, il faut lutter quand même et barrer la route aux aigrefins et à la haute flibuste qui veulent étrangler le petit producteur. Quand un système économique est pourri, comme le nôtre, à sa base, a-t-on vraiment le droit de négliger une chance de salut ?

Mais ceci est presque une autre histoire et je m'aperçois un peu tard que sortant de la voie qui partait de mon premier article pour arriver à sa conclusion, je me suis laissé entraîner à des appréciations sur un sujet qui demandait un développement très étendu.

Vous l'avouerai-je ? La faute en incombe à mes voisins et camarades attachés comme moi à notre coin de terre. Ce sont eux qui dictent au jour le jour les lignes pour lesquelles la « Parole » nous ouvre largement ses colonnes. Les encouragements ne me font pas défaut et j'ai la foi.

Chose admirable : ces travailleurs de la terre, toujours dupés, toujours bafoués malgré l'ignorance et la lâcheté de mauvais bergers politiciens, malgré les trahisons et

les promesses vaines de ceux qui ont la mission de défendre leurs intérêts, malgré les mensonges d'une certaine presse vendue, ces hommes croient encore à une ère de bonté, de justice et à un avenir meilleur. Mais ils ne veulent plus cheminer sur la ruée côte du progrès avec mes mauvais compagnons qui leur ont assigné une borne. Ils vont demain venir grossir nos rangs pour le combat définitif.

Ils ont mis dans ce parti leur dernier espoir. Ils vont faire front avec nos camarades des villes contre l'ennemi commun et séculaire : les accapareurs et les mufles.

Le parti est prêt à recevoir fraternellement et à bras ouverts ce que la terre de France possède de plus sain, de meilleur, et de plus loyal.

Or en l'année de grâces 1930, un fermier rentré en ferme le 29 septembre voulut contracter par l'intermédiaire d'une caisse locale un emprunt de dix mille francs à court terme. Motif prouvé : achat de semences de blé et d'avoine, d'engrais, et de deux vaches laitières.

. Le cheptel mort ou vif donné en garantie atteint à peu près le chiffre de l'emprunt. Enquêtes, contre enquêtes, l'affaire traine en longueur, octobre et novembre passent, emportant avec eux l'espoir de semer le blé. Finalement, on décida de ne prêter que six mille francs à moyen terme et le fermier commence ses labours afin de préparer ses guérets pour ensemencer du blé de mars et l'avoine dite de printemps. L'argent ne vient toujours pas, d'ailleurs, et la saison de semer arrive sans que le fermier puisse acheter le grain nécessaire.

Ceux de la terre savent dans quelles conditions atmosphériques eurent lieu ces labours de janvier et février pendant lesquels les pluies abondantes vinrent gêner le travail. Le patron du fermier n'hésita pas pourtant. Il se porta garant pour lui vis-à-vis du marchand de graines, fit également l'avance des engrais et envers et contre tous. Malgré l'inertie des hommes et l'inclémence de la température, dix-huit journaux furent ensemencés, tant en blé qu'en avoine et en orge.

Enfin, par une matinée ensoleillée d'avril, la nouvelle arriva que le prêt ne pouvait plus être consenti qu'à la condition que le patron se portât garant de cet emprunt de six mille francs.

Cela, c'était une précaution supplémentaire et je dirai même, compréhensible, de la part des braves gens dont la majorité gérait cette caisse locale. Et tout se serait donc terminé avec le moindre mal, si au sein du conseil d'administration, deux radicaux n'avaient veillé.

C'est qu'il faut vous dire que le patron du fermier appartenait à la section socialiste S.F.I.O et dame, quelle belle occasion pour eux d'assouvir les mesquines rancunes et d'atteindre un innocent pour se venger de l'adversaire politique.

Abrités par un article du règlement, ces deux individus voulurent exiger une hypothèque sur la propriété, alors que les mêmes personnages n'avaient pas réclamé la même mesure envers l'un de leurs amis qui avait contracté un emprunt un an plus tôt, bien que sa profession n'ait rien à voir avec l'agriculture. La voilà bien, n'est-ce pas leur justice ? Deux poids, deux mesures ! Nous refusons aux autres le droit que nous nous octroyons à nous-mêmes ! Quels mufles ! Et nous voici en plein été et l'affaire dure depuis le mois d'octobre ! Que va-t-il se passer ? Si le coup réussit, si le répondant –le patron- refuse de laisser hypothéquer sa propriété, alors, c'est la suppression du prêt et il risque de perdre les avances qu'il a faites en grains et engrais. Quelle belle victoire !

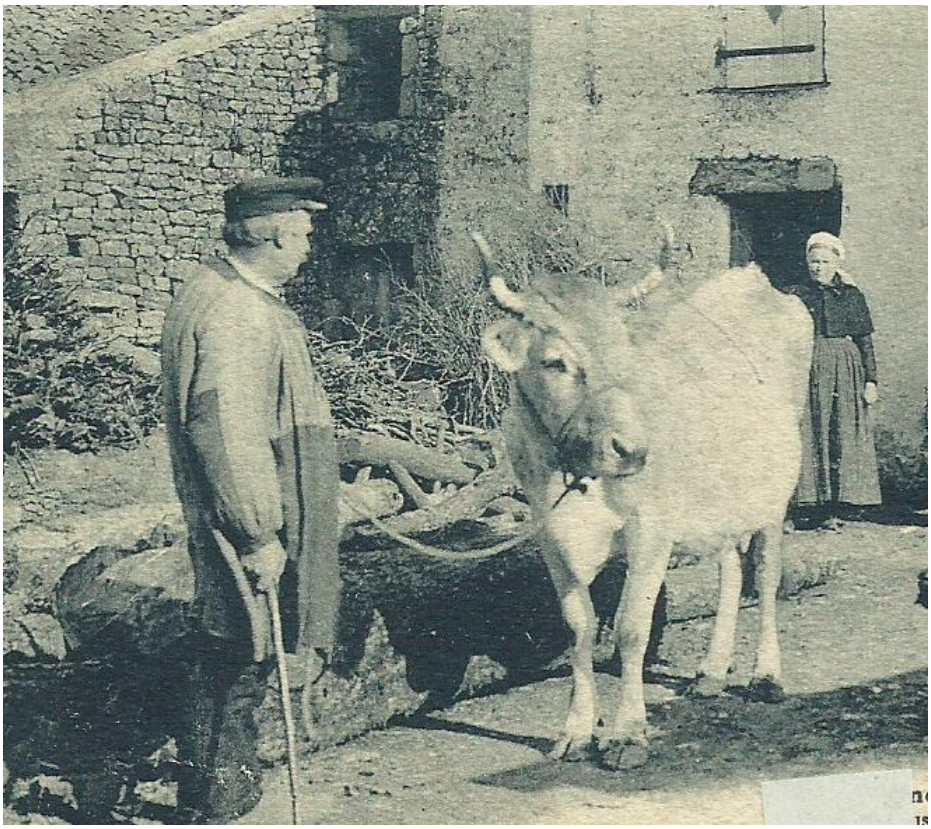

Enfin, il y a mieux, le fermier est gêné et le boulanger va refuser de livrer le pain quotidien. Le patron répond encore pour lui.

Et tout cela, ces hommes le savent, mais la haine les conduit et…le temps passe.

Eh bien contre leur volonté, il se trouva au sein de cette assemblée, des citoyens qui en dehors de tout sectarisme politique, furent tellement écœurés par leurs agissements, qu'ils passèrent outre et consentirent le prêt sans exiger l'hypothèque. Pour une fois, la probité avait vaincu ! Oui, mais, que de temps perdu ! Le blé de février réussit mal et il fallut semer une seconde fois en baillarge. Tous les hommes de bon sens comprendront l'intérêt qu'il y avait dans la circonstance à pouvoir faire du blé à l'automne

Le guet-apens de ces messieurs avait donc réussi en partie.

Au moment où cette étude rapide prend fin, il m'est agréable de rendre ici hommage au personnel administratif de ce département qui se tenant au dessus des mesquines querelles des partis, gère avec une haute compétence et une intégrité indéniables notre Crédit Agricole mutuel.

Mais il faut que nos caisses locales s'inspirent d'un esprit nouveau. Il y a place pour tout : la bataille des idées et les intérêts de nos moyens et petits agriculteurs. Il ne faut plus que des faits semblables à celui que j'ai cité, se renouvellent. Je voudrais espérer que j'ai dévoilé un cas isolé.. Mais des renseignements, transmis par des amis sûrs, me font hélas ! redouter que se produisent, par ci, par là, quelques cas analogues.

Le parti socialiste veut la justice pour tout le monde, même pour ses adversaires. Nous désirons que nos adversaires rendent à ceux de notre parti la part de droit qui leur revient. C'est là la plus élémentaire loyauté.

Dans chaque canton, dans chaque commune, nos camarades de la terre doivent donc s'organiser et compter sur eux-mêmes pour la défense de leurs intérêts.

Le moment est venu où des partis nouveaux, dits « paysans » et sur les intentions desquels nous aurons à revenir, vont entrer dans la liste avec des drapeaux aux couleurs variées, pour entraîner derrière eux la masse paysanne et la conduire, si toute fois elle se laissait faire, au précipice où elle disparaîtrait infailliblement.

La masse paysanne ne se laissera pas faire. Elle ira grossir les rangs du seul parti qui ait été capable de dresser un programme agraire lui offrant les meilleures garanties et qui, le jour où le parti socialiste va prendre le pouvoir donnera la mesure de sa force et de ses généreuses conceptions.

C'est après cette aube de clarté et de justice que nous aspirions tous ici.

En attendant, la lutte continue. Nous la mènerons quant à nous, loyalement mais sans défaillance.

Organisez-vous, camarades, fondez des sections, soutenez de vos deniers « La Parole », pénétrez dans toutes les organisations agricoles locales et si des eunuques du sérail, des avachis, des larbins soudoyés, essaient de vous embrigader pour combattre leurs bottes, mais vos mains loyales ne sont pas faites pour toucher leurs pattes malpropres. Vous valez mieux que cela !

Salut et fraternité

Evariste Poitevin

Edmond Grasset s'adresse ainsi aux Paysans : « Le capitalisme détrousse les Paysans, le socialisme les défend ».

2- CONSEILS AUX VITICULTEURS

Les problèmes des vignerons charentais, comme ceux des agriculteurs intéressent Goulebenéze. Sur le cas particulier de la vente de leurs vins il met en garde les viticulteurs contre l'attitude trop mercantile de certains courtiers. Le texte ci-dessous date du 5 décembre 1931. Il est rédigé en prose et en français, mais Goulebenéze avait déjà abordé ce sujet au début du 20e siècle dans un poème en patois publié dans *La Gazette charentaise* de 1901. Il est intéressant de pouvoir comparer ces deux textes d'un Goulebenéze bienveillant pour le premier, ironique pour le second.

LA MÉVENTE DES VINS
OU LES COURTIERS MARRONS

Au moment où commence dans nos campagnes la période d'achat des vins charentais, il est de notre devoir de mettre les viticulteurs en garde contre les agissements de certains courtiers marrons qui parcourent nos villages, en offrant des prix de famine, usant de procédés d'intimidation auprès de petits viticulteurs momentanément gênés.

Ces intermédiaires, à faux-nez, n'ont bien entendu, rien à voir avec les honnêtes courtiers qui cherchent de gagner honnêtement leur vie et il appartient à nos compatriotes de différencier les uns des autres.

Nous rappelons, à nos camarades, que la loi punit ou doit punir sévèrement tous les aigrefins qui, par des propos délictueux, sèment la panique en empêchant le libre jeu de l'offre et de la demande, et nous les engageons, en se solidarisant, afin de parer momentanément les coups d'un système économique périmé, à tenir, coûte que coûte, le dernier quart d'heure.

Il nous est pénible de constater à ce sujet, le mutisme de nos confrères régionaux.

Evariste Poitevin

La Mévente des vins

La Gazette charentaise 1901

I

T' nes pas d'arrimaghe, mon paur' Jhustin
O l'est b' vrai que l'année n'a poin été bin boune.
Les Moncieus de Cougnat n'ajhetant pas ton vin,
Avant qu'o sèjh' longtemps, i s'ra gras dans tes tounes.
Vouélà la Nau, reun, prr'soune parle d'ajh'ter.
O l'est in fait esprès, Jhustin, tu peux m'en crère,
Jhe bouèvons dau pouma-t-et d'au râpé peuté,
Mais zeux, les négosiants, qu'étout qu'o peut zeu faire?

II

Te zou dis peurtant, à quoi sert-ou d' pianter?
Minfis-te, moun émit, le vin vinra-t-à reun,
Mais tu bârris teurjhous, t' n'as poin v'lu m'écouter,
Asteur te v'là foutut et tu manjh'ras ton beun,
Avec ta bell' r'colte et ton pien chai d' vin,
T' nes pas pu avanjhé qu'au coumminç'ment d' l'ânnée,
T' n'étis p'tant poin feignant à cinq heur's dau matin,
D'êt' debout tous les jhours avec ta maisonnée.

III

Le pésant est si sot! Avant-i pas raison?
O l'est li qu'a la peine, – la pein' n'est pas l'arjhent –,
O l'est b' la moind' des chouses qui séyant les patrons
Tous thiés grous comarçants qui nous tuant, s'engraissant,
O l'est teurjhous l' brochet qui manjh'ra le veurdon,
O l'est nous le gueurlet, et o l'est zeux la grole,
Et tu vouèt des voleurs que n'on met en prison,
Qui fazant pas mé d' mau que thiés marchands d' peutrol.

IV

Mais thitt's veni thiés sacrés élections,
Tu les vouéras teurtous s' mett' dans la politique.
I piâqu'rrant des affich's su l' mur de nous maisons,
Et en lettr's de six pieds: Vive la Répub'llique!
I serant teurtout mares, députés, sénateurs,
I te pay'rant à bouère, te dirant «Mon paur' vieux!»
Te promett'rant in' piac' prr' le cousin d' ta sœur
Et..., mon pauv' foutu sot, t'éras voter prr' zeux!

GOULEBENÉZE FAIT DE L'AUTODÉRISION

Le texte suivant intitulé « In SEF.I.O ! » a été publié dans le journal *La Charente-Inférieure* du 9 juillet 1937, c'est-à-dire après les élections législatives de 1936 qui ont porté au pouvoir *Le Front populaire* avec le premier gouvernement de Léon Blum, chef du parti socialiste. Goulebenéze, qui a toujours affiché ses idées socialistes et son appartenance à la section saintaise de la S.F.I.O, le parti socialiste étant un parti du gouvernement, rendu crédible par un vote populaire, Goulebenéze ne craint pas de faire intentionnellement de la dérision dans un texte qui en réalité est écrit pour rendre a son parti un hommage mêlé d'admiration à son parti.

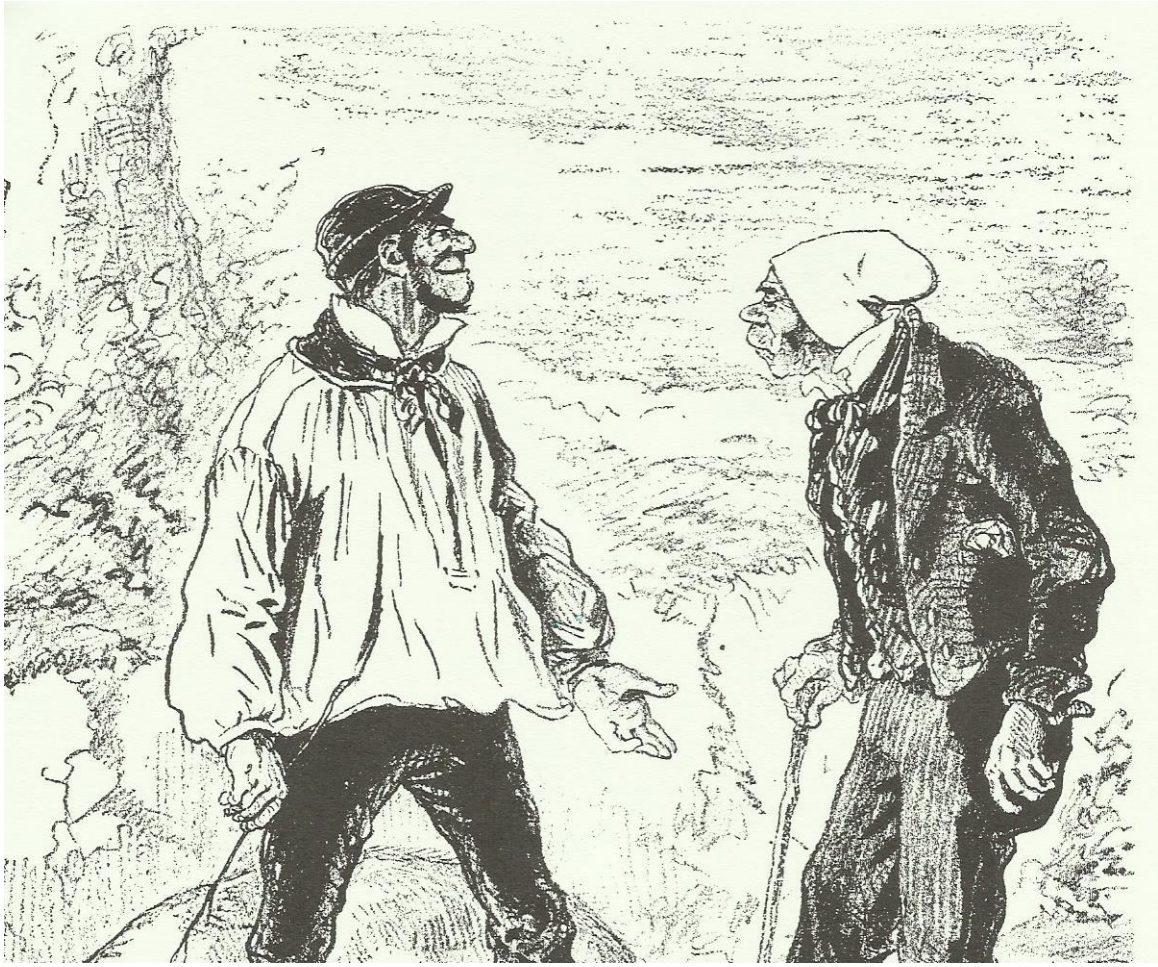

…….. Le ghendre à la maîtresse Anghélina était in SEF.I.O

In SÈF. I. O. !

In SÈF. I. O. ! Le ghendre à la maîtresse Anghèlinâ était in SÈF. I. O. !

Des SÈF. I. O. !!! Des gâs qui veuliant faire reun et qui veuliant prenre thieu qu'o l'at les z'autes ! Des gâs qui veuliant tout parthajer... Jhusqu'aux femmes ! et qui faziant coum' le coucou leû nid dans thieulâ dau vouèzin ! Et la veille disait qu'a n'en avait fait le compte, des SÈF. I. O. d'la coummune et que, su troîs qu'i l'étiant, o n'en avait in qu'était in feignant, l'aute in soûlaud et le trouézième in gormant, et que l'houme qui les coummandait, o l'était in noummé Blume de Paris !

Des SÈF. I. O. ! Foutus SÈF. I. O. !

A n'en rêvait la neut et quant' a l'était couchée dans ses bâlins, les zeuils égrandis, o zi sembiait-t-avis qu'o y avait in SÈF. I. O. qui fonçait su lè coum' in Balerit fonce su in chétit-t-échardrit, coum' in Saphir qu'allait la prenre prr' force ! Et a silait, malheur !

A s'en fut trouver l'marichau : « Vouéyons », qu'a dit, « Célestin, vous qui quenneussez les z'affères, disez-m'en dont c'qu'o l'est qu'in SÈF. I. O. »

— « Eh ! », qui dit, « zou sais-jhi ? O veut dire, m'en doute, sacré foutu-t-innocent d'ouveurrier ! »

Et coum' son jhendre était bourrelier, au moument de l'élection dau député, le maire avait dit à la maîtresse Anjhèlinâ : « Disez-dont », qui dit, « mère Bistoquette, si vout' jhendre creit d'se rende sarvice... il a tort... Il est », qui dit, « in SÈF. I. O. ! Eh ! beun », qui dit, « jhe seûx pas prêt à zi faire arranjher la corpière de ma jh'ment. Et o s'rat pas la peine qu'i vinjhe me d'mander à faire peuter l'feu d'artifice prr' le quatorz' Jhuyiet ! Ses thyiulottes sont prêtes ! »

Et, de fait, le quatorz' Jhuyiet d'amprès, i d'mandirant d'faire peuter l'feu d'artifice au fossèyeur... Deux métiers qui s'accordant beun : Fossèyeur et artificier ! Et coum' thieu gâs était intellijhent, i foutit l'feu peurtout d'in cot ! Les marrons, l'soulail et la Répub'llique ! O fazit pas in p'tit pet !

O n'en-n-avait qui s'copiant l'vente de rire de vouèr que la Répub'llique peutait les jhambes en l'air pac'que l'tôrniquait virait pas et les z'autes, zeûx, i foutiant l'nez dans leû jhabot !

Et Anghèlinâ disait : « O l'est encore in tour des SÈF. I. O. ! »

Et beun, mes pauv' z'émit, crèyez-m'en si vous v'lez, mais dépeux les deurgnières élections municipales, la maîtresse Anjhèlinâ a viré son bounnet : Son jhendre, le SÈF. I. O., le bon à reun, pas bon à jh'ter aux cheuns, a-t-été noummé conseiller municipau !

Et a l'est gonfiée coum' le ballon de Roch'vort !

Vous vouèyez beun que tout s'arranjhe !

GOULEBENÈZE.

…… O n’en avait in qu’était in feignant, l’aute in soulaud, et l’ troézième un gormant